

1984

La Fontaine

RAPPORT GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE SUR LES PERIMETRES DE PROTECTION

DU CAPTAGE DE LA FONTAINE. COMMUNE DE FAVERGES (HTE SAVOIE).

Le présent rapport a été établi par le soussigné Jean-Paul RAMPNOUX, hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour la Haute-Savoie, à la demande de la D.D.A., agissant au nom de la commune, après visite des lieux en décembre 1983 en compagnie de Monsieur Ollier, adjoint au maire, Mr Ecoiffier, directeur des services techniques, de Mr Robert de la D.D.A. et Mr Riguet du Cabinet Dumont.

O B J E T : Périmètres de protection.

I - CADRE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE :

La commune de Faverges, sise de part et d'autre de la cluse de même nom, appartient au domaine subalpin : Massif des Bornes au Nord, Massif des Bauges, au Sud. Mis à part les aquifères liés aux formations superficielles (éboulis, alluvions), les réserves en eau se situent dans le réseau fissural et le réseau karstique des roches perméables en grand : Ces derniers aquifères correspondent surtout : calcaires du Crétacé moyen (Urgonien) et du Crétacé supérieur.

.....

II - ETAT DES LIEUX :

. Situation :

Le captage de la résurgence de la Fontaine se situe, au Sud du Chef-lieu, en rive droite du torrent de Saint Ruph, sur les parcelles 3575, 2281, 3576, 3574, 3573. Le site, quoique proche de la ville, est assez isolé.

. Topographie - drainage de surface :

Nous sommes ici sur un replat correspondant à la terrasse de rive droite du torrent, torrent rectifié par des digues. Ce replat est dominé, au Nord, par un escarpement rocheux où se situe l'origine des émergences captées.

Le drainage général est bon, canalisé, d'une part, par le terrain lui-même et, d'autre part, par un bief qui collecte les eaux de la résurgence principale et peut être aussi de venues fissurales issues des reliefs nord.

. Géologie - hydrogéologie :

L'entrée du vallon de Saint Ruph correspond aux affleurements des calcaires lités du Crétacé Supérieur reposant, par un conglomérat de base important, sur les calcaires massifs urgoniens. La faille de Seythenex, méridienne, découpe cet ensemble.

Du point de vue hydrogéologique, les calcaires urgoniens sont profondément karstifiés, les calcaires du Crétacé Supérieur le sont moins. Il en résulte un réseau fissural perméable en grand dan

l'Urgonien donnant des résurgences au contact des calcaires du Crétacé Supérieur plus marneux. Telle est l'origine des eaux du captage de la Fontaine.

. Nature des ouvrages :

On observe, en amont, une grotte voûtée maçonnée à son entrée. En son sein apparaissent des blocs du conglomérat de base du Crétacé Supérieur sur l'Urgonien. C'est là qu'a lieu la résurgence aux débits extrêmement variables.

De là, part un bief pour partie aérien, pour partie souterrain ; ce dernier passe sous un corps de bâtiment où le pompage de l'eau s'effectue dans deux tubes parallèles fichés dans les alluvions de la dérivation à une profondeur de 3 m. Les eaux sont refoulées grâce à deux pompes de 100 m³/h vers les réservoirs communaux.

Les analyses bactériologiques qui nous ont été fournies sont bonnes régulièrement ; ceci semble assez étonnant pour une résurgence de pays karstiques ; d'autre part, fait également étonnant, la turbidité est faible même en hautes eaux. Il se peut que les alluvions du bief filtrent les fines lors du trajet entre la grotte et la station de pompage ?

. Périmètres de protection :

L'origine karstique des eaux rend extrêmement difficile la protection. Nous avons vu que l'aquifère semblait être l'Urgonien. Celui-ci affleure, vers le Sud, en une bande étroite qui se développe à l'Ouest de Seythenex et de Neuwillard traversant le ravin de Saint-Ruph entre le ravin du Villaret et de Seythenex. Nous pensons que

c'est là que se situe le bassin versant de la source. Cette zone est isolée ; ceci pourrait expliquer la qualité bactériologique relativement bonne des eaux. Nous n'excluons pas que les débits soient confortés par des pertes du torrent de Saint Ruph ; c'est pourquoi il convient de faire en sorte que ses eaux soient les plus pures possible.

. Périmètre de protection immédiate :

Il englobera les parcelles 3574, 3576; 2281, parties Est des parcelles 3575 et 3573.

Acheté en toute propriété par la commune, comme l'exige la Loi, il sera clos. Toute activité sera interdite hormis un entretien régulier du site et des ouvrages. Nous demandons d'autre part, que l'entrée de la résurgence soit impérativement grillagée.

. Périmètre de protection rapprochée :

Il englobera en tout ou en partie les lieux-dits Curiale, La Cha Sud, Crê de La Cha, Champ Gany, La Penny Nord, La Penny Sud, le Villaret.

Sur celui-ci seront interdits :

- . les constructions non reliées à un tout à l'égout ou à épuration individuelle répondant au décret du 30 mars 1982,
- . les rejets de substances polluantes liquides au sol ou au sous-sol (lisiers, purins, eaux usées, produits chimiques),
- . les dépôts d'ordures et d'immondices ,
- . le stockage de produits polluants (fumiers, dépôts de fumiers, produits chimiques...), à même le sol. Ce stockage devra être effectué sur des aires étanches visitables par les services communaux et de sécurité,

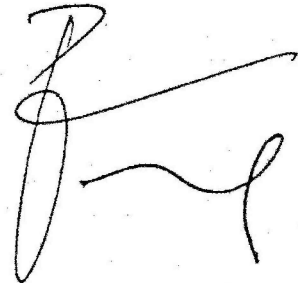
- . les élevages en batterie,
- . les excavations du sol et du sous-sol,
- . les tirs de mine.

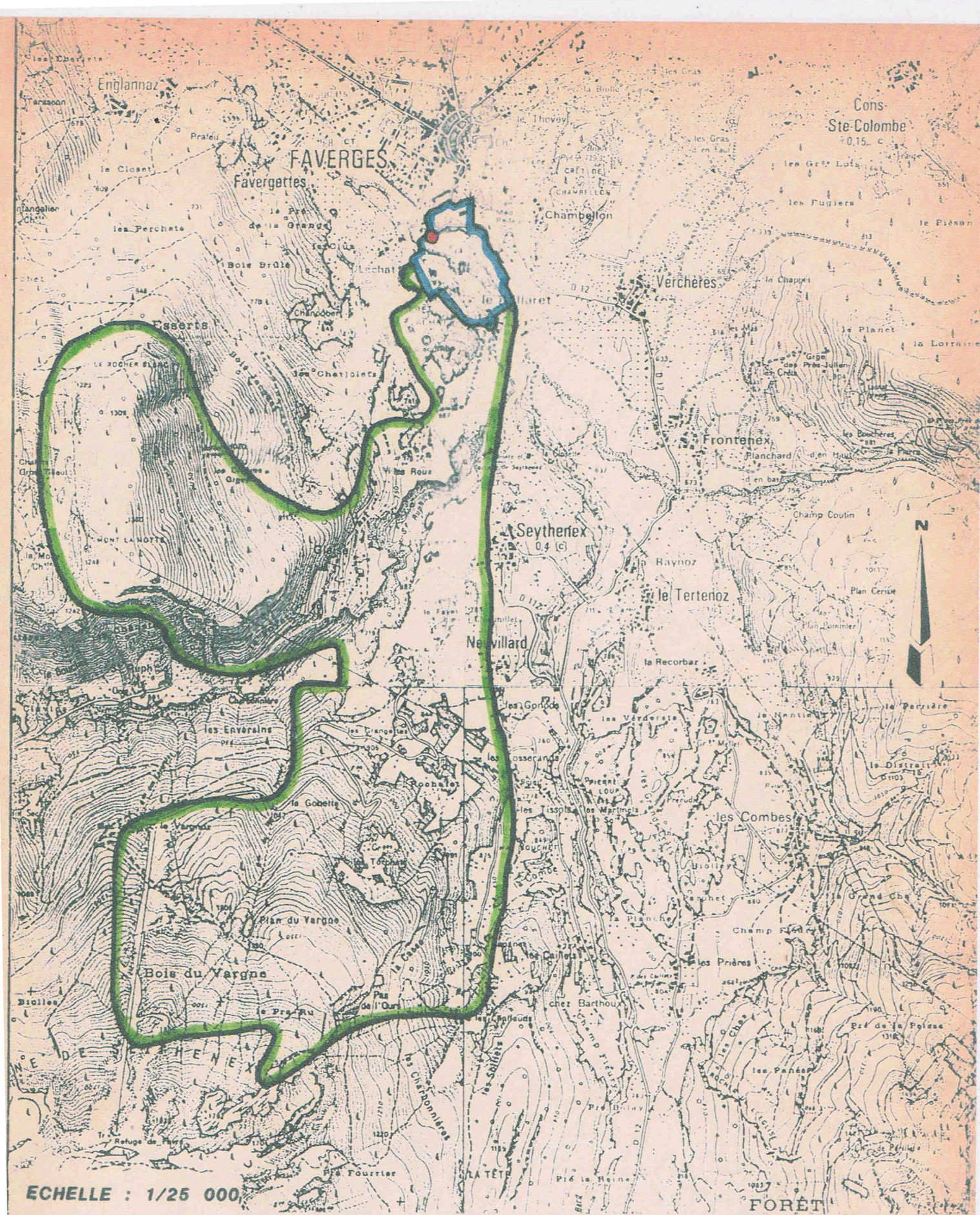
. Périmètre de protection éloignée :

Il s'élèvera vers le Sud et le S.W., selon le plan annexé, vers le Mont La Motte, Les Roux, l'Eparze, Le Fayet, Les Grangettes, Bois du Vargne.

Déclaré zone sensible à la pollution, ce périmètre fera l'objet de soins attentifs des communes de Faverges et de Seythenex. En particulier, le règlement sanitaire départemental devra être scrupuleusement respecté. Les épandages de lisiers et plus généralement les rejets polluants (fuel, eaux usées....), devront être réglementé

Fait à CHAMBERY, le 10 février 1984

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'P' followed by a long horizontal stroke and a smaller capital 'F'.



Propriétaires (données du cadastre)	Section et numéros	Surface à acquérir	Bénéficiaire
Commune de Faverges	D 2281	0a 71ca	Commune de Faverges

